

Loterie du 20ème anniversaire de Diablo®III 20th ("Règles officielles")

1. Admissibilité. BLIZZARD ENTERTAINMENT SAS, une société française dont le principal établissement commercial est situé au 145 rue Yves le Coz, 78000 Versailles, en France (ci-après désignée le "Sponsor"), est le sponsor de cette compétition (la "Compétition"). Cette Compétition est ouverte à toute personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus et domiciliée en AUTRICHE, en BELGIQUE, au DANEMARK, en FINLANDE, en FRANCE, en IRLANDE, en ITALIE, au LUXEMBOURG, en NORVÈGE, en POLOGNE, au PORTUGAL, en RUSSIE, en ESPAGNE, en SUÈDE, en SUISSE et au ROYAUME-UNI (le "Participant"). Les administrateurs, les dirigeants et les salariés du Sponsor, sa société mère et une partie quelconque de leurs sociétés affiliées, filiales, agents, conseillers professionnels et agences publicitaires et promotionnelles respectifs ainsi que leurs familles proches ne sont pas en mesure de gagner des prix. L'ensemble des lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux sont applicables. Toute interdiction ou restriction entraîne une annulation.

2. Avis de non-responsabilité. Le Sponsor, tous les sponsors participants et une partie quelconque de leurs sociétés mères, filiales, affiliés, administrateurs, dirigeants, conseillers professionnels, salariés et agences respectifs ne seront pas tenus responsables de ce qui suit : (a) les transmissions ou inscriptions tardives, perdues, mal acheminées, reproduites de manière inappropriée, déformées ou endommagées ; (b) les dysfonctionnements ou les pannes de téléphone, électronique, du matériel, du réseau, de l'Internet ou d'autres aspects liés à un ordinateur ou aux communications ; (c) les dérangements liés à la Compétition, les pertes ou les dommages causés par des événements échappant au contrôle du Sponsor ; ou (d) les erreurs d'impression ou de frappe relevées dans les documents en lien avec la Compétition.

3. Période de la Compétition. La Compétition doit débuter le mardi 12 janvier 2017 à 13h00 (HNEC) et prend fin le mardi 31 janvier 2017 à 23h59 (HNEC).

4. Mode d'inscription à la Compétition. Afin de pouvoir s'inscrire à la Compétition, le Participant admissible doit : (i) répondre aux exigences d'admissibilité posées par la Section 1 figurant ci-dessus ; (ii) s'inscrire sur le site Internet de la Compétition <http://eu.battle.net/d3/blog/20401526/> (le "Site Internet") lorsque, pendant la Compétition, le site Internet, est en ligne.

5. Détermination des gagnants. Le Sponsor choisira au hasard cent (100) gagnants (les "Gagnants") parmi les Participants admis qui répondent aux exigences posées par la Section 4 des présentes Règles officielles, sous réserve des restrictions des pays énoncées ci-dessous. Chaque Gagnant pourra obtenir un prix défini par la Section 6 des présentes Règles officielles. Les Gagnants seront contactés par email avant le 28 février 2017 afin d'obtenir les adresses des Gagnants où les prix doivent être envoyés. Les prix doivent être envoyés par la poste avant le 31 mars 2017.

6. Prix.

Une bougie du 20ème anniversaire de Diablo®III (valeur approximative de vente au détail - 25,00 EUR). Un total de cent (100) Bougies du 20ème anniversaire de Diablo®III seront distribuées dans le cadre de la Compétition.

Nombre limite des prix par pays :

AUTRICHE – 3, BELGIQUE – 3, DANEMARK – 4, FINLANDE – 4, FRANCE – 10, ALLEMAGNE – 15, IRLANDE – 3, ITALIE – 5, LUXEMBOURG -3, NORVÈGE – 4, POLOGNE – 10, PORTUGAL – 3, RUSSIE – 10, ESPAGNE – 5, SUÈDE – 5, SUISSE – 3, ROYAUME-UNI – 10.

7. Chance de gagner. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de Participants admissibles par rapport au tirage au sort les concernant. TOUS LES IMPÔTS RELATIFS À LA RÉCEPTION OU À L'UTILISATION D'UN PRIX AINSI QUE LES COÛTS ET DÉPENSES RELATIFS À L'ACCEPTATION ET À L'UTILISATION D'UN PRIX REPRÉSENTENT UNE RESPONSABILITÉ N'INCOMBANT QU'AUX GAGNANTS. Les prix renvoyés pour défaut de livraison ou n'étant pas demandés (incluant le fait qu'un Gagnant ne réponde pas aux emails du Sponsor et/ou le défaut de présentation d'une adresse électronique exacte dans l'un des pays admissibles et mentionnés par la Section 1 figurant ci-dessus) pendant la période indiquée par le Sponsor seront confisqués et, si le Sponsor le décide à sa libre appréciation, attribués à un autre gagnant du tirage au sort en cause. Les prix ne sont pas transférables. Aucun remplacement ou échange (incluant pour un montant espèces) de prix ne sera autorisé, encore que le Sponsor se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix (ou une partie de celui-ci) d'une valeur comparable ou supérieure. Il ne peut être attribué qu'un seul prix par foyer ou adresse. Tous les prix sont attribués "EN L'ÉTAT" et SANS GARANTIE D'UN GENRE QUELCONQUE et étant expresse ou tacite (incluant, de manière non limitative, une garantie tacite de qualité marchande ou d'adéquation à un objet particulier). Toutes les précisions sur les prix sont données à la libre appréciation du Sponsor.

8. Collecte d'Informations. Les informations communiquées au Sponsor pendant l'inscription à la Compétition et par l'intermédiaire du Site Internet seront conservées sur les serveurs de Wayin, Inc. ("Opérateur") et seront utilisées pour vous contacter si vous êtes choisi pour recevoir un prix et d'une autre manière indiquée par la Politique sur la Vie Privée du Sponsor figurant sur <http://eu.blizzard.com/en-gb/company/about/privacy.html>. La Politique sur la Vie Privée de l'Opérateur peut être consultée à l'aide du lien figurant ci-dessous : <https://www.wayin.com/privacy-policy/>. Veuillez noter que le collecteur de données intervenant dans la présente Compétition est Blizzard Entertainment, SAS and Wayin, Inc., 1625 Blake St., Denver, CO, 80202, États-Unis. Les précisions concernant chaque participant (le nom et l'adresse électronique) seront transmises par les serveurs du Sponsor et de l'Opérateur qui assureront le traitement des données. Les données recueillies pendant la Compétition seront utilisées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et aux amendements y étant apportés par la suite et dans le respect de la directive communautaire numéro 95/46/CE. Chaque participant autorise le Sponsor à utiliser les informations qu'il fournit dans le cadre posé par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant a le droit d'accéder à ses données à caractère personnel et de les modifier. Vous pouvez également retirer vos données à caractère personnel sur présentation d'une demande à cet effet ; cependant, vous perdrez votre statut de participant à la Compétition si vous retirez vos données à caractère personnel avant la détermination et la remise des prix énumérés par la Section 6 figurant dans les présentes.

9. Exonération générale de responsabilité. Lorsque vous vous inscrivez à la Compétition, vous dégagez le Sponsor, les sponsors participants et une partie quelconque de leurs sociétés mères, filiales, affiliés, administrateurs, dirigeants, salariés et agences respectifs (collectivement désignés les "Parties exonérées") de toute responsabilité et renoncez à une partie quelconque et l'ensemble des intérêts à agir en lien avec des prétentions, des coûts, des préjudices corporels, des pertes ou des dommages en

tout genre qui ont pour cause ou un lien avec la Compétition ou la livraison, la livraison erronée, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'inaptitude à utiliser un prix (incluant, de manière non limitative, les prétentions, les coûts, les préjudices corporels, le décès, l'endommagement ou la destruction de biens, les droits de publicité ou à la vie privée, la diffamation ou le dénigrement, que ces situations soient intentionnelles ou non) et qui relèvent d'une théorie sur un contrat, un fait dommageable (incluant la faute), une garantie ou d'une autre théorie.

10. Avis de copyright. La Compétition et tous les documents l'accompagnant sont protégés par le copyright © 2017 Blizzard Entertainment, Inc. Tous les droits sont réservés. Toutes les autres marques de fabrique visées dans les présentes sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

11. Dispositions diverses. La Compétition et les présentes Règles officielles seront lues et interprétées à la lumière du droit français qui les régira. Les participants s'engagent à être tenus par les présentes Règles officielles et par les décisions du Sponsor qui sont définitives et opposables à tout égard. Le Sponsor se réserve le droit de modifier les présentes Règles officielles à tout moment et à sa libre appréciation et d'interrompre ou d'annuler la Compétition ou toute participation d'un Participant à la Compétition si des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes ont un impact sur la gestion, la sécurité ou le bon déroulement de la Compétition ou si le Sponsor devient autrement (d'une manière établie à sa libre appréciation) incapable de gérer la Compétition comme elle a été prévue. Les Participants violant les présentes Règles officielles, manipulant le fonctionnement de la Compétition ou ayant un comportement nuisible ou injuste à l'égard du Sponsor, de la Compétition ou de tout autre participant (chaque cas est discrétionnairement déterminé par le Sponsor) risque de faire l'objet d'une disqualification en vertu de laquelle leur inscription sera supprimée de la Compétition. Le Sponsor se réserve le droit d'exclure les personnes dont l'admissibilité est remise en cause, ayant été disqualifiées ou ne pouvant s'inscrire à la Compétition pour un autre motif.